
ARRETE du PRESIDENT

N° 2023-347

IBG/RR

OBJET : Concours sur titres avec épreuves pour le recrutement des infirmiers territoriaux en soins généraux, session 2024 – Liste des candidats admis à concourir

Le Président,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.4311-1, L.4311-3, L.4311-4 et L.4311-5,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.132-10, L.320-1 à L.321-3, L.325.19, L.325-30, L.522-1 à L.522-7 et L.522-23 à L.522-31,

Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 modifié, relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emploi des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique, et notamment l'article 2,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen dans un corps, un cadre d'emploi ou un emploi de la fonction publique française,

Vu le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu le décret n° 2012-1415 du 18 décembre 2012 modifié fixant les modalités d'organisation du concours sur titres pour le recrutement notamment des infirmiers territoriaux en soins généraux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article L325-20 du code de la fonction publique territoriale portant dispositions statutaires en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi de même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestions,

Vu l'arrêté n° 2015-153 du 29 avril 2015, donnant délégation de signature à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu l'arrêté n° 2022-244 du 14 septembre 2022, donnant respectivement délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale et à Madame Martine BARBEROUX, Directrice des concours,

Vu la convention de co-organisation des concours et examens professionnels entre centres de gestion de l'interrégion Ile-de-France/Centre-Val de Loire,

Considérant que les dossiers d'inscription ont été reçus jusqu'au 19 octobre 2023,

ARRETE

Article 1 : La liste des candidats admis à concourir à la session 2024 du concours sur titres avec épreuves pour le recrutement des infirmiers territoriaux en soins généraux, conformément à l'état annexé au présent acte, est arrêtée à cent trente-quatre (134) inscrits.

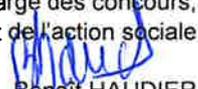
Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site internet du centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage électronique sur le site du CIG petite couronne www.cig929394.fr
Le 08/01/2024



Fait à Pantin, le 19 décembre 2023

Pour le président et par délégation,
Le directeur général adjoint chargé des concours,
de la santé et de l'action sociale


Benoît HAUDIER

**Annexe à l'arrêté n° 2023-347 du 19 décembre 2023, portant liste des candidats admis
à concourir à la session 2024 du concours sur titres avec épreuves pour le
recrutement des infirmiers territoriaux en soins généraux**

ABELLO Camille	ESCUDIER Damien
ACUN Melek	FORTUNE Laurence
ARÂAI Zaïna	FOURMENT Cristele
BABIK Agnès	FRAPIER Faustine
BALAZOT Pauline	FREMONT Marion
BARON Maëva	FRIEDMANN Aude
BASTIEN François	GALAND Jennifer
BATHILY Naomi	GALERNE Marianne
BEC Aurélie	GAUTIER Sophie
BELKADI Nora	GAUTRON Charlotte
BERNARDON Julie	GAZAUD Perrine
BIDOT Virginie	GIRIER-DUFOURNIER Geraldine
BIENS Marie-Rose	GLADY Karène
BISSIERE Karine	GONCALVES Léa
BOITEL Charlotte	GOUYETTE Sandrine
BOSELUT RASKIN Solenn	GRADEL Cressy
BOUCHARRAFA Loubna	GRAUX Corinne
BOUCHEREAU Clémentine	GUERRERO VAZQUEZ Camille
BOUNOUA Lydia	GUICHAUX Clara
BOURGEOIS Stephane	HAEGEMAN Pauline
BREHINIER Mathilde	HERBOMMEZ Clémence
BRICE Chantal	IGABILLE Kelly Lovely
BRUNEAUX Aurélie	JOUNEAUX Christelle
CAMIER Alexander	KYLEM Cynthia
CANTIÉ Pauline	LAOUADI Nordine
CARDIN Nicolas	LARGANGE Rosette
CARTON Helena	LARGEN Ketsia
CAU Stéphanie	LAVALLEY Lydie
CAUX Caroline	LE GAC Cyrielle
CAVALLERO Tony	LE GRUMELEC Charlotte
CHAULET Alexia	LE NORET Pauline
CHERIBET DROUCHE Leila	LE TARTESSE Séverine
CHERIK Saoussène	LEBON Angelique
CIBOT Aurélie	LECIS Marthe
COLLET Aurélie	LECRAS Audrey
COMBES Ingrid	LIGOREAU Valérie
COSTE Carole	LOUARN Margot
DACLINAT Laurie	M'BAE Marie
DEAUBONNE Pauline	MABIALAH Jean Michel
DEBELLEIX Pauline	MALLET Marie-Pierre
DEGARDIN Éléa	MANNECHEZ Corinne
DEGRANDE Julie	MARQUES DE FREITAS Carine
DELAHAYE Charlotte	MARTIN Thomas
DEPOORTER Séverine	MARTINEZ Laura
DESRUES Sophie	MBENGUE Houmie
DEVASSINE Lionel	MEDVES Julie
DEVIGNE Dorothee	MENU Mathilde
DIAS FURTADO Sandy	MEUNIER Marceau
DUCLERMORTIER Antoine	MOUCHET Clara
DUCORROY Noémie	MOUSSIT Fatima
DUFLOT Claire	OUVIERE Cecile
DUMOND Carole	PAILLARD Andréa

(suite)

PAREDES VENTURA Sufia
PERROCHEAU Justine
PETH--ZIAMNI Maxime
PIRRITANO Vincent
POURCEL Gaelle
PREIRA Rosalie
PROVOST Laurine
RACHON Christine
RENAUD Justine
ROCARD Clara
RODRIGUEZ Nadia
ROULLIN Leilla
RUCCELLA Laure
SAAD SCHWARTZ Clara
SANTELLI Nathalie

SIDIBE Laure
STRAZEL Lindsay
SULEMAN Fatima
TABET Marc-Antoine
TANG Sun Giue
THERY Guillaume
THOMAS Carole
TOURE Fatoumata
TOUSSAINT Elodie
TRAON Maïwenn
TRAVERS Léa
VAUX Esther
VERTUEUX Flavienne
VITI Fiona
VULCAIN Samantha

Arrête la présente liste à **cent trente-quatre (134)** candidats admis à concourir.

Fait à Pantin, le 19 décembre 2023



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé des
concours, de la santé et de l'action sociale,

Benoît HAUDIER